

**MAIRIE DE CANTE**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 10 FEVRIER 2023****Nombre de conseillers**

- en exercice : 10
- présents : 06
- votants : 06
- absents : 04
- exclus : 00

Date de convocation et  
d'affichage :  
03/02/2023**OBJET**Achat d'une partie des  
Parcelles :  
C 231  
C 232  
C233Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Sous-Préfecture  
de Pamiers le  
15 février 2023  
et publication du  
15 février 2023*Le Maire certifie, sous sa  
responsabilité, le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération.***Le secrétaire de séance**

Jean-Jacques GIMENO

**Le Maire,**

ERIC CANCEL

L'an deux mille vingt-trois, le dix février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

**Étaient présents :** M Eric CANCEL, M Philippe BISOGNIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, Mme Nadine CLAPIER,**Étaient excusés :** Mme Wendy BURG, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Nicolas BLANCHOT, M Hubert GRAS,*M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire*

Pour mémoire : Lors du conseil du 11/10/2022 M Le Maire proposait aux membres du conseil l'achat d'une bande de 4m en bordure du ruisseau sur les parcelles C233, C231 &amp; C232. L'achat de ces parcelles, pour l'assainissement collectif dont le SMDEA en aura la servitude, devraient permettre à la commune d'envisager un accès à l'arrière de la mairie et de l'école.

Les membres du conseil proposaient alors de faire une demande d'estimation chiffrée sur la vente de ces bouts de terrain.

M le Maire propose ce jour le devis correspondant :

- Parcelle C232 de 66m<sup>2</sup> : estimation de 900€ à 1000€
- Parcelle C231 de 24m<sup>2</sup> : estimation de 300€ à 400€
- Parcelle C233 de 92m<sup>2</sup> : estimation de 1300€ à 1400€

M le Maire souhaite faire une proposition d'échange entre le bout de parcelle de la 231 et la bande communale qui jouxte la parcelle 230.

M le Maire informe également que les frais de bornage liés aux trois parcelles seront à la charge de la commune.

M le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation :

- D'entamer toutes les démarches auprès des propriétaires pour l'acquisition de ces parcelles
- De faire border lesdites parcelles.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de M le Maire
- Le mandate pour élaborer et signer tous les documents nécessaires à sa mise en application
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023

**Pour extrait conforme**